



COMMUNE de SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT
ÉCOLE MATERNELLE « Arc en Ciel »
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE « Jean de La Fontaine »

Garderies, Accueils de Loisirs Associé à l'École
et service d'Aide aux Devoirs
Cantine
Année scolaire 2023/2024

AUTORISATION DE PRISE DE VUES ET DE DIFFUSION
DE L'IMAGE D'UN MINEUR

(ART. 17 DU REGLEMENT INTERIEUR – DROIT A L'IMAGE)

Nous soussignés :

Nom et prénom du responsable légal 1 :

Domicilié à :

Nom et prénom du responsable légal 2:.....

Domicilié à :

- **Si les parents n'exercent pas l'autorité parentale, nom et prénom du tuteur légal ou représentant légal :**

Domicilié à :

Autorisons :

N'autorisons pas :

La Commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot, sise 1 Place de la Mairie, et toute personne physique ou morale qu'elle mandaterait (gestionnaire ALAE, journaux locaux, prestataire extérieur en communication) à :

- 1. Réaliser des prises de vue photographiques ou des enregistrements audiovisuels dans le cadre des activités et animations du service « accueil des élèves en temps périscolaires » sur lesquels notre enfant mentionné ci-après pourrait apparaître :**

Nom et prénom Classe

- 2. Diffuser et publier à titre gracieux les images ainsi captées, fixées et enregistrées, à des fins d'information d'un public interne ou externe sur les supports suivants :**

Site internet

Journal Municipal et news-letter

Journaux locaux

Réseaux sociaux

Documents internes à la commune (rapport d'activité, documents de communication auprès des familles, organismes de tutelle)



Service « accueil des élèves en temps périscolaires »
(à joindre au dossier d'inscription)

Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour toute l'année scolaire en cours à compter de la signature de la présente.

Renonçons à tout recours contre la Commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot ou toute personne physique ou morale qu'elle se serait substituée au titre de la prise d'images de mon/notre enfant, de leur diffusion et leur publication.

A..... Le

Signature des représentants légaux

(Précédée de la mention "Lu et approuvé")

Mention relative au Règlement Général de Protection des Données Personnelles

Les données personnelles recueillies ont pour finalité la communication interne et externe concernant le service « accueil des élèves en temps périscolaires » des écoles publiques de Saint-Sylvestre-sur-Lot « Arc en Ciel et « Jean de La Fontaine ». Elles sont nécessaires pour répondre à la réglementation en vigueur relative au droit à l'image.

Les données recueillies sont conservées jusqu'au 31 décembre 2024 au format physique et/ou numérique. Il est toutefois possible de le retirer à tout moment. Pour exercer ce droit, nous vous invitons à prévenir la mairie en envoyant un mail à l'adresse mairie@saintsylvestresur.lot.com. Les destinataires de ces données sont le personnel communal, les personnes physiques ou morales mandatées par la commune, les animateurs recrutés par la commune, ainsi que le personnel administratif, le personnel de Direction. Les données peuvent être potentiellement transmises aux partenaires liés par convention avec la commune.

Conformément au Règlement Général relatif à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données que vous pouvez exercer en vous adressant à l'adresse suivante : dpo@cdg47.fr.

Vous pouvez également établir des directives relatives à l'effacement et la communication de vos données après décès.

Vous disposez également d'un droit d'opposition pour motifs légitimes. Si, toutefois, vous estimez avoir été lésé dans vos droits, vous avez la possibilité de saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).